

[Text]

with the United States, will clearly require a lot of thoughtful analysis.

As a regulator, I would like any revised statute to give the board a clear mandate to be designed to exclude decisions which could be inconsistent with the Free Trade Agreement but to be sufficiently flexible to allow the board to deal both with normal trading circumstances and with those in which the use of quantitative restrictions is permissible.

The board has demonstrated its ability to adapt to change, especially in the past few years as market-based policies have evolved. Indeed, Mr. Chairman, we have seen markets working effectively to equilibrate supply and demand and ensure that energy needs are adequately met. Changes that will be needed in implementing the Free Trade Agreement will require the same degree of flexibility on the part of the board. We stand ready to adapt to this new environment, while appropriately safeguarding the Canadian public interest in energy matters that fall within our competence.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Priddle. We will now go to questions from members of the committee.

Senator Hays: In the event that the Free Trade Agreement is in place, what role do you envisage for the board with respect to the kind of thing that is under discussion now involving the core market for gas? The definition of that has been given by the Alberta Energy Resources Conservation Board. I am not clear what the NEB's role will be. It seems that it is almost excluded in that it is envisaged there would be a requirement on the part of a provincial regulatory body to require its exclusive suppliers to contract long term for gas—for example, for 15 years. That seems to involve two boards—the board in the producing province and the board in the consuming province—but I am wondering what the National Energy Board's role would be, and also what its role would be in the event of a shortage?

In 1986 we were exporting 21.2 per cent of our light medium, including synthetics and condensates. If the percentage of that type of oil increases, because we are very dependent on it as a transportation fuel, how would the board intervene to ensure the Canadian interest? It seems to me that there will likely be a rising percentage in that type of oil in the kind of environment envisaged in the Free Trade Agreement. So my question encompasses gas and oil.

Mr. Priddle: Mr. Chairman, the core market issue, as I see it, really is one outside the competence of the National Energy Board.

Let me refresh honourable senators' minds about this. It is a concept which I think originated where many things in modern-day life originate, namely, in California. It was adopted first in Alberta in terms of the procedure which the Alberta Energy Resources Conservation Board decided upon and adopted in regard to protection of Alberta's intraprovincial gas requirements.

[Traduction]

Unis, demanderont manifestement une analyse très approfondie.

En tant que réglementateur, je souhaiterais que toute révision de la loi afin de donner à l'Office un mandat bien défini exclue les décisions qui ne concorderaient pas avec l'Accord de libre-échange mais soit suffisamment souple pour permettre à l'Office de s'occuper des situations commerciales normales ainsi que de cas où le recours à des restrictions quantitatives est permissible.

L'Office a démontré qu'il était capable de s'adapter au changement, en particulier ces dernières années où ont pris corps des politiques axées sur le marché. Je dois dire, M. le Président, que nous avons vu que les forces du marché amenaient l'équilibre entre l'offre et la demande et la satisfaction des besoins énergétiques. Les changements requis pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange exigeront la même souplesse de la part de l'Office. Nous sommes prêts à nous adapter à cet environnement nouveau sans pour cela perdre de vue la nécessité de sauvegarder l'intérêt du public canadien dans le domaine énergétique relevant de notre compétence.

Merci, M. le Président.

Le président: Merci, M. Priddle. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité.

Le sénateur Hays: Au cas où l'Accord de libre-échange serait entériné, quel est le rôle que vous envisagez pour l'Office en ce qui concerne le genre de discussion portant actuellement sur le marché habituel du gaz? L'Energy Resources Conservation Board de l'Alberta en a donné une définition. Je ne suis pas certain de ce que le rôle de l'ONE sera. Apparemment, il se trouve presque exclu en ce sens qu'on envisage qu'un organisme de réglementation provinciale doit exiger de ses fournisseurs exclusifs de gaz qu'ils concluent des contrats à long terme, par exemple, de 15 ans. Cela semble impliquer l'intervention des deux offices—l'office de la province productrice et celui de la province consommatrice—mais je me demande ce que serait le rôle de l'Office national de l'énergie, et d'ailleurs, ce qu'il serait en cas de pénurie?

En 1986, nous exportions 21,2 pour cent de notre brut léger, y compris les produits synthétiques et les condensés. Si le pourcentage de ce type de pétrole augmente, comme nous en avons beaucoup besoin comme combustible pour les transports, comment l'Office pourrait-il intervenir pour protéger les intérêts canadiens? Il me semble qu'il y aura probablement une augmentation du pourcentage de ce type de pétrole dans le genre d'environnement envisagé par l'Accord de libre-échange. Ma question concerne donc le gaz et le pétrole.

M. Priddle: M. le Président, à mon avis, la question du marché habituel n'est pas de la compétence de l'Office national de l'énergie.

Permettez-moi de rafraîchir la mémoire des honorables sénateurs à ce sujet. L'idée est née, en Californie comme cela arrive bien souvent de nos jours. Elle a tout d'abord été adoptée en Alberta pour la procédure choisie par l'Energy Resources Conservation Board de cette province et l'a également été pour la protection des besoins intraprovinciaux de gaz de l'Alberta.